



Mon syndic refuse d'intervenir

Par **sarah51**, le **31/05/2010** à **13:37**

Bonjour,

suite à de violents orages, j'ai été la victime d'un dégât des eaux la semaine dernière. La pluie s'est infiltrée par un velux au plafond, puis dans le plafond lui-même, endommageant l'enduit et mon canapé qui se trouvait en dessous.

Étant consciente que les toits font partie des communs de la copropriété, j'ai contacté mon syndic qui refuse d'intervenir. La raison : je suis apparemment l'une des seules de la copropriété à payer mes charges, et ce depuis plusieurs années.

Le syndic ne veut pas avancer les travaux, de peur de ne pas être remboursé par la copropriété.

Mes questions sont les suivantes :

- le syndic, que je paye depuis plusieurs années, n'est-il pas juridiquement obligé d'intervenir?
- quels sont mes recours?

Merci d'avance pour vos réponses